



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Service recrutement, carrière, paye

## ARRÊTÉ PORTANT LISTE D'APTITUDE AGENT DE MAÎTRISE (EXAMEN PROFESSIONNEL)

Le Président du Conseil départemental d'Indre-et-Loire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, et notamment son article 6 ;

Vu l'attestation de réussite de Monsieur Philippe BOUREAU à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'agent de maîtrise ;

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>.** - La liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial est établie comme suit pour l'année 2021, au titre du 2) de l'article 6 du décret n° 88-547 susvisé :

- BOUREAU Philippe

**Article 2.** - Le Tribunal Administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours contentieux formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publicité. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

**Article 3.** - M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis au représentant de l'Etat et publié par le Centre de gestion d'Indre et Loire.

Fait à Tours, le 14 DEC 2022

Le Président  
du Conseil départemental d'Indre-et-Loire,  
Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,

  
Valérie JABOT

Service Recrutement Carrière Paye

Transmis le 14 JAN 2022

Publié le 14 JAN 2022

Acte exécutoire  
Art.L.3131.1 du Code général  
des collectivités territoriales